

DOCUMENT EXPOSANT LES VUES DES SIX PRÉSIDENTS

Présenté par les six Présidents de la session de 2006 de la Conférence
(Pologne, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie,
Sénégal et Slovaquie)

Introduction

1. En dépit de la dynamique engagée en 2004-2005 à la Conférence du désarmement, il est ressorti des consultations menées au début de la session de 2006 sur la proposition des cinq Ambassadeurs et d'autres propositions et suggestions relatives à un programme de travail – y compris le document interne présenté par l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders, et la proposition du Pérou – que, certains États membres campant sur leurs positions, il n'était pas possible de parvenir à un accord. Parallèlement, tous les Présidents de la session de 2006 (dits les «six Présidents») ont constaté qu'un grand nombre de délégations était favorable à la reprise des travaux de fond de la Conférence. Face à cette situation et forts de leur conviction qu'il incombe tout particulièrement aux Présidents de la Conférence de faciliter les travaux de la Conférence, les six Présidents ont décidé de coopérer étroitement en vue de relancer les travaux de fond de la Conférence. Cette coopération a abouti notamment à:

- i) La cohérence et la continuité de toutes les activités menées par les Présidents de la Conférence pendant toute la durée de la session de 2006, notamment grâce à la concertation des six Présidents et à leur participation collective aux consultations présidentielles menées avec les coordonnateurs des groupes régionaux;
- ii) La mise en place d'un «calendrier» établissant un programme d'activité de la Conférence pour l'intégralité de la session;
- iii) Des débats structurés sur tous les points de l'ordre du jour, qui ont permis de cibler les débats sur toutes les «questions fondamentales», ainsi que sur d'autres questions intéressant la paix et la sécurité internationales;
- iv) La participation d'experts des capitales aux débats thématiques sur les différents points de l'ordre du jour;
- v) La désignation de Collaborateurs de la présidence, qui ont aidé les six Présidents à consulter les délégations sur les questions inscrites à l'ordre du jour, ainsi que sur l'amélioration des méthodes de travail.

2. Les aménagements ci-dessus ont permis à la Conférence de tenir des débats structurés et constructifs sur toutes les questions. Les délégations ont ainsi pu mieux comprendre les questions et déterminer dans quelle mesure des travaux de fond pourraient être envisagés. En outre, de l'avis des six Présidents, ces débats, qui se sont déroulés dans un climat plus favorable, ont abouti à des progrès dans la voie du consensus sur un programme de travail.

3. Les six Présidents souhaitent remercier toutes les délégations pour le soutien encourageant qu'elles leur ont toujours manifesté dans les initiatives qu'ils ont prises tout au long de la session de 2006 de la Conférence. Le secrétariat de la Conférence s'est montré très utile et très efficace, et son travail mérite d'être salué.

Situation actuelle

4. Nous observons que les activités de la Conférence bénéficient d'un élan particulier. Les délégations ont engagé un réel dialogue sur les points de l'ordre du jour de la Conférence. Tant les déclarations que les consultations informelles dénotent une réelle participation de tous au débat sur les perspectives d'un programme de travail et sur les questions de fond. Nous constatons aussi que le niveau de confiance entre les délégations s'est amélioré.

5. En dépit de l'évolution marquée au cours de la session de 2006, notamment des idées et propositions quant aux moyens de reprendre les travaux de fond de la Conférence, il n'y a toujours pas de consensus sur la teneur d'un programme de travail ni sur la forme que celui-ci pourrait prendre. Les vues des délégations oscillent entre:

a) L'acceptation que le «calendrier des activités» constitue, de fait, un programme de travail; et

b) La conviction qu'une approche globale (couvrant l'ensemble des questions et des mandats d'organes subsidiaires) est la seule option acceptable.

De plus, certaines délégations relient un accord sur l'ouverture de négociations concernant des points qui, de l'avis de certains, s'y prêteraient le plus à ce stade à un accord sur la poursuite des débats – y compris dans le cadre d'organes subsidiaires – sur d'autres points. Selon certaines délégations, ces autres points ne se prêteraient pas moins à des négociations à ce stade. Les débats structurés et ciblés de 2006 ont permis aux délégations de mieux cerner les points sur lesquels il serait possible d'entamer sous peu des négociations et ceux pour lesquels il faudrait attendre d'avoir harmonisé les vues. Toutefois, les positions des membres de la Conférence divergent encore.

6. Parallèlement, nous notons une crainte croissante qu'en 2007 la répétition pure et simple des débats, quels qu'en soient le degré d'approfondissement et la durée, dans le cadre de l'arrangement non contraignant de l'«invitation du (des) Président(s)», n'entame à un moment donné la capacité des délégations de prendre part au débat et ne rende les échanges monotones et sans objet si la Conférence ne prend pas de décision quant à l'organisation de ses travaux. La nécessité d'une telle décision est donc devenue d'autant plus pressante.

7. Tout en admettant que les décisions sur un programme de travail et sur la création d'organes subsidiaires relèvent de l'ensemble des délégations, on attend de plus en plus des Présidents de la Conférence qu'ils favorisent, par une approche novatrice et ouverte, de nouveaux progrès dans les travaux de fond de la Conférence.

8. Grâce aux Collaborateurs de la présidence, des consultations plus structurées sur les questions que la Conférence a pour usage d'examiner – réexamen de son ordre du jour et amélioration de ses méthodes de travail – ont été lancées en 2006. Bien qu'il ait été admis que l'ordre du jour de la Conférence était acceptable pour toutes les délégations et n'appelait donc aucune modification, il a été conclu que, conformément au Règlement intérieur, l'ordre du jour constituait la base et, par conséquent, le point de départ des consultations sur l'établissement d'un programme de travail. De l'avis des six Présidents, les thèmes faisant l'objet des activités des Collaborateurs de la présidence devraient être plus amplement débattus par la Conférence.

Étapes suivantes envisagées

9. Se fondant sur l'expérience acquise en 2006 et sur l'évaluation de la situation de la Conférence à la fin de la session de 2006, les six Présidents estiment que les éléments ci-après pourraient permettre à la Conférence d'aller de l'avant dans ses travaux de fond:

a) Tirer les bons enseignements de l'expérience acquise en 2006

10. La session de 2006 a offert quelques expériences nouvelles et importantes qui ont permis de saisir la teneur des points de l'ordre du jour et de prendre la mesure de l'ampleur et de la nature du soutien apporté aux propositions correspondantes. Fortes de ces acquis, les délégations et leurs capitales pourraient souhaiter tirer rapidement et de manière objective leurs propres conclusions, en songeant à l'avenir. Il faut que les options retenues – qui ouvriront la voie à la reprise des travaux de fond de la Conférence – soient équilibrées, c'est-à-dire qu'elles prennent en compte les intérêts et les priorités de tous les États membres et qu'elles marquent un compromis raisonnable, acceptable et exploitable. Pour maintenir l'élan prometteur qui s'est déclaré en 2004-2005 et s'est amplifié en 2006, il faut de toute urgence que les États membres de la Conférence assouplissent leurs positions. La période qui sépare les deux sessions de 2006 et 2007 pourrait être déterminante à cet égard.

b) Ordre du jour, programme de travail et travaux de fond de la Conférence

11. L'ordre du jour est suffisamment vaste et souple pour couvrir toutes les questions intéressant l'ensemble des délégations. Il peut et devrait servir de base au futur calendrier des activités. Les débats sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence sont aujourd'hui porteurs d'une dynamique particulière – actuellement, il devient possible de déterminer quels sont les points sur lesquels il sera bientôt possible d'entamer des travaux de fond et ceux qui doivent être débattus plus avant. On dispose ainsi d'une base pour un accord sur un futur programme de travail de la Conférence. Au début de sa session de 2007, la Conférence pourrait envisager de prendre des décisions distinctes sur la création d'organes subsidiaires chargés de négocier ou de «traiter» ou encore – pour ne pas préjuger de l'issue des débats – d'«examiner» les questions. Par ailleurs, un «calendrier des activités», qui permettrait de débattre de façon approfondie de tous les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, pourrait être adopté sur décision de la Conférence. En outre, la création d'organes subsidiaires autres que

des comités spéciaux (groupes de travail, groupes techniques ou groupes d'experts gouvernementaux) peut être envisagée conformément au Règlement intérieur de la Conférence. Compte tenu de l'importance des «questions fondamentales» de l'ordre du jour, qui pourraient avoir valeur égale pour ce qui est du traitement que leur réserve la Conférence, les mandats de ces organes subsidiaires ou le temps alloué à l'examen de toutes les questions pourraient différer et faire l'objet d'un accord des délégations et de décisions de la Conférence.

c) Calendrier des activités et débats structurés et ciblés

12. Le «calendrier des activités» offre à la Conférence un cadre utile pour faire avancer ses travaux de fond, en attendant un accord sur un programme de travail ou la création d'organes subsidiaires. Les futurs débats structurés et ciblés pourraient durer plus qu'une semaine pour chaque point de l'ordre du jour (deux ou trois semaines) et nul n'est besoin d'en fixer la période, les dates pouvant être modulées de façon à tirer pleinement profit de la présence des experts à Genève. Une autre solution consiste à ne pas arrêter le «calendrier des activités» pour l'intégralité de la session, mais à proposer par exemple un calendrier pour chaque partie de la session (après évaluation ou examen des résultats de la partie précédente), voire pour des périodes plus courtes encore. Toutefois, il faudrait alors que chacune des présidences annonce, suffisamment longtemps à l'avance, un programme spécifique détaillant les subdivisions de points à débattre, de façon que chacun (experts gouvernementaux inclus) puisse se préparer comme il convient pour chaque point et alinéa examiné.

d) Autres considérations

13. Outre les experts des capitales, la Conférence pourrait inviter des experts d'organisations internationales compétentes et d'institutions de l'ONU – Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), Bureau des affaires spatiales, Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), notamment. On peut s'en remettre au mécanisme des Collaborateurs de la présidence pour la recherche du consensus sur certaines questions de fond (y compris celle des mandats).

Observations finales

14. L'objet du présent document de réflexion, qui repose sur l'expérience acquise au cours de la session de 2006, est de faire part aux délégations de la Conférence du désarmement de l'évaluation par les six Présidents de la situation actuelle de la Conférence et des différentes options qui s'offrent pour la poursuite de la revitalisation de la Conférence. Les vues exprimées ici ne sauraient préjuger des futurs plans et initiatives des présidents entrants ni des décisions que prendra la Conférence au sujet de la création d'organes subsidiaires ou du programme de travail et de tous autres arrangements. Ce document interne a été établi et communiqué à toutes les délégations de la Conférence afin de montrer l'étendue des possibilités qui s'offrent à la Conférence à l'avenir, telles que les auteurs les perçoivent aujourd'hui.

Le 15 septembre 2006
